Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 12 - JUILLET 2011

SOMMAIRE

5602 Direction départementale des territoires et de la mer

01.Direction

Arrêté N °2011206-0014 - Arrêté préfectoral du 25 juillet 2011 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan 1

Décision - Décision du 25 juillet 2011 portant subdélégation de la signature de M. Philippe Charretton, directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan 4

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Arrêté préfectoral
portant organisation de la direction départementale
des territoires et de la mer du Morbihan

Le Préfet du Morbihan
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 13 janvier 2011 portant nomination de M. Jean François Savy en qualité de préfet du Morbihan ;

Vu le décret n° 2009-909 du 24 juillet 2009 relatif à l'accompagnement de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat et modifiant le décret n°82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment ses articles 3 et 9 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan,

Vu l'avis du comité technique paritaire conjoint de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan en date du 7 avril 2011 ;

Vu l'avis du comité administratif régional de Bretagne en date du 12 juillet 2011

Vu l'avis du préfet de la région Bretagne en date du 12 juillet 2011

Sur proposition de M. Philippe Charretton, nommé directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan par décision du Premier ministre du 4 janvier 2010

ARRETE

Article 1er : La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), placée sous l'autorité du préfet du Morbihan, exerce les attributions définies à l'article 3 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles. Elle est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

Article 2 : La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan, comprend les services suivants :

la direction, à laquelle sont rattachés le contrôle de gestion et le réseau territorial .

Le réseau territorial comprend :
l'unité « Système d'information à références spatiales »
l'unité « Etudes et observations territoriales »
constituant la base du futur système d'information géographique interministériel départemental,

un chargé de mission «Pilotage territorial »
un chargé de mission « Méthodologie, déplacements, Energie »

En outre, y sont rattachés les délégués territoriaux qui coordonnent l'action de la DDTM sur le territoire des Pays et pilotent les actions transversales pour le portage et la mise en œuvre des politiques prioritaires de l'Etat.

le service urbanisme et habitat (SUH), structuré autour de deux grandes thématiques :

L'Habitat constitué autour de 2 unités et d'un chargé de mission :

l'unité « financement du logement » qui participe à la gestion et au contrôle des aides financières au logement public et privé et qui gère les aides de l'ANAH ;
l'unité « politique du logement » qui assure la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de logement public et privé, y compris en ce qui concerne le logement indigne et qui assure le contrôle des organismes HLM ;
la mission « rénovation urbaine ».

L'Urbanisme organisé en 2 filières :
la filière « planification » qui comprend :
une unité « animation de la filière »,
une unité « urbanisme, aménagement Ouest »
une unité « urbanisme, aménagement Est »
pour le suivi de l'élaboration des documents de planification ;

la filière « application du droit des sols » qui comprend :
une unité « animation et coordination de la filière »
des unités territoriales (Auray, Hennebont-Le Faouët, Locminé, Muzillac, Ploërmel et Vannes).

le service eau, nature et biodiversité (SENB) qui comprend :

l'unité « coordination administrative des installations classées pour la protection de l'environnement – police de l'eau » ;
l'unité « milieux aquatiques et ressources en eau » en charge de la police de l'eau, de la pêche, de la gestion des milieux aquatiques ;
l'unité « assainissement et gestion des services publics » en charge de l'appui aux collectivités dans le domaine des eaux pluviales et de l'assainissement et de l'instruction des dossiers assainissement au titre de la police de l'eau ;
l'unité « nature, forêt et chasse » en charge des interventions de l'État dans le domaine de la forêt, de la chasse et des espaces protégés ;
Un chargé de mission « trame bleue » pour mettre en place cet outil issu du Grenelle de l'Environnement.

Ce service travaille en lien étroit avec la mission interministérielle de l'eau et de la nature (MISEN)
Le service aménagement de la mer et du littoral (SAMEL), qui comprend 2 filières :

la filière « cultures marines et activités littorales » composée de :
l'unité « cultures marines»,
l'unité « Vannes littoral »
l'unité « Lorient littoral »

en charge du suivi des activités conchylicoles et de la gestion du domaine public maritime (DPM).

La filière « mer et littoral » composée de :
l'unité « sentier littoral »
un chargé de mission « opération mer et littoral »
un chargé de missions « prospective mer et littoral »

en charge de la mise en œuvre de la servitude de passage piétonnier le long du littoral (SPPL) et du suivi des opérations transversales intéressant la mer et le littoral (SMVM, Schéma des dragages, activité POLMAR…)

Le service activités maritimes (SAM), qui comprend :

l'unité « économie pêche et aquaculture » en charge du suivi économique et de l'encadrement des activités de la pêche et de l'aquaculture
l'unité « marins – navires » qui au travers des points d'accueil polyvalents, est en charge de la gestion administrative des navires et de la gestion des marins (représentation de l'ENIM)
un chargé de mission «réglementation plaisance »
un chargé de mission « formation professionnelle maritime »

Ces 2 services (SAMEL et SAM) constituent la délégation à la mer et au littoral (DML) de la DDTM du Morbihan.

Est également rattachée à la DML une mission « contrôle des pêches », dépendant directement du délégué à la mer et au littoral et composée :
d'un chargé de mission « contrôle des pêches »
des unités « unité littorale des affaires maritimes » et « action de l'Etat en mer », ces 2 unités intervenant sur le volet contrôle des pêches et sur le volet contrôle des activités nautiques (mission dépendant du service « activités maritimes »)

Cette mission, ainsi que les unités, ont vocation, à terme, à intégrer le service « activités maritimes ».

le service d'économie agricole (SEA), qui comprend :
l'unité « aides directes à l'agriculture », correspondant au 1er pilier de la politique agricole commune ;
l'unité « financement des exploitations agricoles » relevant du 2ème pilier de la politique agricole commune, et en particulier à la politique d'installation en agriculture et au développement rural ;
l'unité « agronomie » en charge du contrôle des structures des exploitations agricoles, du suivi de la consommation du foncier agricole et de la mise en œuvre de la directive « nitrates »
l'unité « fonds européens » en charge du suivi du FEADER et en particulier du programme LEADER

le service prévention, accessibilité, construction, éducation et sécurité (SPACES), qui comprend :

l'unité « sécurité routière et crises » qui intervient sous la direction du SIDPC en ce qui concerne la gestion des crises et, en liaison avec la préfecture, sur la politique en matière de sécurité routière ;
l'unité « éducation routière » chargée de l'animation des auto-écoles et de la passation des examens du permis de conduire ;
l'unité « prévention risques et nuisances » qui assure en particulier la conduite des projets de plans de prévention des risques naturels et technologiques ;
l'unité « constructions publiques » qui intervient sur le suivi technique des projets immobiliers pour le compte de l'Etat et la conduite d'opération des bâtiments de l'Etat

l'unité « accessibilité et sécurité de la construction » qui intervient en matière de transports, de voirie et de bâtiments ;
l'unité « ATESAT » (appui technique de l'Etat au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire) en charge de l'appui de l'Etat aux collectivités locales
l'unité « mobilité urbaine » en charge en particulier du conseil aux collectivités pour les déplacements urbains et dans la mise en œuvre du code de la rue
et un chargé de mission « bâtiment » pour la mise en œuvre des dispositions du Grenelle de l'Environnement en terme de mises aux normes énergétiques et d'accessibilités en particulier

le secrétariat général (SG), qui comprend les unités suivantes :

unité « ressources humaines »,
unité « conseil – carrière - formation »,
unité « budget et finances »,
unité « informatique »,
unité « logistique »,
unité « juridique »
unité « communication »,
un « assistant conseiller sécurité prévention »

et assure les fonctions supports de la direction, en lien avec l'échelon régional du MEDDTL et du MAAPRAT en ce qui concerne les ressources humaines et la comptabilité.

Le secrétariat Général travaille aussi en étroite collaboration avec le pôle « médico-social » constitué par les médecins de prévention et l'assistant social et également avec le comité local d'action social (CLAS).

Article 3 : Outre les sites de Vannes (siège de la DDTM) et de Lorient, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan comprend des implantations territoriales pilotées directement par le service mer et littoral (SAMEL) pour les cultures marines, le service activités maritimes (SAM) pour l'accueil polyvalent des marins, des plaisanciers et des pêcheurs, le service prévention, accessibilité, construction, éducation et sécurité (SPACES) pour l'ATESAT, le service urbanisme et habitat (SUH) pour les centres d'application du droit des sols. Ces implantations sont situées à :

Auray
Hennebont
Le Faouët
Locminé
Muzillac
Ploërmel
Pontivy

Article 4 :
Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 25 Juillet 2011.

Article 5 : l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 est abrogé

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes le 25 juillet 2011

Jean-François Savy

Direction départementale
des territoires et de la mer

Décision du 25 juillet 2011 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer

Vu la loi d'orientation n °92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets pris pour son application;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Jean-François SAVY, préfet du Morbihan;

Vu l'arrêté du 1er Ministre du 1er janvier 2010 nommant M. Philippe CHARRETTON, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires et de la mer du département du Morbihan à compter du 1er janvier 2010;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2011 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2011 portant délégation de signature à M. Philippe CHARRETTON, directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan ;

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan

DECIDE

Article 1er – une subdélégation de signature est donnée à :
- M. Yves LE MARECHAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
- M. Jean-Luc VEILLE, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes,
directeurs-adjoints, à l'effet de signer tous actes et décisions mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 2 mai 2011 portant délégation de signature à M. Philippe CHARRETTON, directeur départemental des territoires et de la mer.

Article 2 – une subdélégation de signature est donnée à :
- M. Etienne BLANDIN, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat, chef du service prévention accessibilité, construction, éducation et sécurité,
- M. Philippe DELAGE, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, chef du service aménagement mer et littoral,
- M. François HERVE, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat, chef du service urbanisme et habitat,
- M. Jean-Yves KERDREUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de Mission, chef du service eau, nature et biodiversité,
- M. Matthieu LE GUERN, inspecteur principal des affaires maritimes, chef du service activités maritimes,
- M. Didier MAROY, ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, chef du service économie agricole,
- M. Benoît NICOLAS, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, secrétaire général,

A l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions, actes ou documents mentionnés dans les arrêtés préfectoraux du 2 mai 2011 portant délégation de signature à M. Philippe Charretton, directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan.
En cas d'absence de l'un des chefs de service, le chef de service assurant l'intérim par décision nominative du directeur départemental exercera la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé y compris pour la subdélégation au titre de l'ordonnancement secondaire.

Article 3 – Une délégation de signature est donnée à certains chefs d'unités ou agents désignés dans les 7 annexes parties intégrantes de la présente décision, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, compétences et permanence les décisions ou documents se rapportant aux pouvoirs détaillés dans les annexes jointes à la présente décision.

Article 4 - Toutes les délégations de signature antérieures et toutes les dispositions contraires à la présente décision sont abrogées.

Fait à Vannes le 25 juillet 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer
Philippe Charretton

ANNEXE 1
dans le cadre de leurs attributions et compétences

	POUR LES DELEGATIONS SUIVANTES	DELEGATAIRE
PARAGRAPHE I : ADMINISTRATION GENERALE		
I - A	*Personnel*	
I - A.1	Nomination et gestion des Agents d'exploitation des Travaux Publics de l'Etat.	Valérie Commelin
I - A.2	Actes de gestion concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires de l'Etat, en matière de congés, autorisation d'absence, affectations, mises en disponibilité, dans les conditions suivantes :	Valérie Commelin
	a.- octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévues aux articles 12 et suivants du décret n° 82.447 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 84.954 du 25 octobre 1984,	Valérie Commelin
	b.- octroi des autorisations spéciales d'absence prévues au chapitre III, alinéa 1.1, 1.2, 2.1 et 2.3 de l'instruction n° 7 du 23 mars 1950 prises pour l'application du statut de la fonction publique, d'une part pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels et, d'autre part, pour les évènements de famille et en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse,	Valérie Commelin
	c.- octroi des congés annuels, des congés de maladie "ordinaires", des congés pour maternité ou adoption, des congés pour formation syndicale et des congés pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement de cadres et animateurs, prévues aux alinéas 1, 2, 5, 6, 7 et 8 de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984,	Valérie Commelin
	d - octroi des congés pour l'accomplissement du service national ou d'une période d'instruction militaire prévus à l'article 53 de la loi du 11 janvier 1984 susvisé et de l'article 26 § 2 du décret du 17 janvier 1986 modifié,	Valérie Commelin
	e.- octroi aux agents non titulaires de l'Etat des congés annuels, des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie "ordinaires", des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10, 11 § 1 et 2, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 26 § 2 du décret du	Valérie Commelin
	f.- octroi des congés de maladie "ordinaires" étendus aux stagiaires par la circulaire FP n° 1268bis du 3 décembre 1976 relative au droit à congés de maladie des stagiaires,	Valérie Commelin
	g.- affectation à un poste de travail des fonctionnaires et agents non titulaires énumérés ci-après, lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence, ni modification de la situation des agents occupant un emploi fonctionnel. Cette délégation se rapporte à : 1 A.4 h.1 - Tous les fonctionnaires de catégories B, C et D, 1 A.4 h.2 - Les fonctionnaires suivants de catégorie A : - Attachés Administratifs ou assimilés - Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat ou assimilés, 1 A 4 h. 3 - Tous les agents non titulaires de l'Etat,	Valérie Commelin
	h.- octroi de disponibilité des fonctionnaires, en application des articles 43 et 47 du décret n° 85.986 du 16 septembre 1985, prévue : - à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie, - pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant, à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, - pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, - pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne. - pour suivre le conjoint, lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire,	Valérie Commelin

	i.- octroi aux agents non titulaires des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement, en application des articles 13, 16 et 17 § 2 du décret du 17 janvier 1986	Valérie Commelin
	j.- octroi aux agents titulaires à gestion déconcentrée et aux agents non titulaires de l'Etat des autorisations d'accomplir un service à temps partiel.	Valérie Commelin
I – A.3	Actes de gestion étendus par les mesures de déconcentration liées à l'arrêté 89.2539 du 2 octobre 1989 à l'égard des fonctionnaires, des stagiaires et des agents non titulaires de l'Etat affectés dans les Services Extérieurs et services spécialisés de l'Équipement, à l'exception des fonctionnaires et non titulaires appartenant aux corps techniques des Bâtiments de France et des contractuels d'études d'urbanisme :	Valérie Commelin
	Décision de réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine, dans les cas suivants : - au terme d'une période de travail à temps partiel, - après accomplissement du service national sauf pour les Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et Attachés Administratifs, - au terme d'un congé de longue durée ou de grave maladie, - mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée, - au terme d'un congé de longue maladie.	Valérie Commelin
I - A.4	Actes de gestion étendus par les mesures de déconcentration liées au décret 90-302 du 4 avril 1990.	Valérie Commelin
I - A.5	Liquidation des droits des victimes des accidents du travail.	Valérie Commelin
I – A.6	Signature des ordres de maintien dans l'emploi des agents figurant sur une liste approuvée par le préfet.	Etienne Blandin Philippe Delage François Hervé Jean Yves Kerdreux Matthieu Le Guern Didier Maroy Benoit Nicolas
I - B	*Responsabilité Civile*	
	Règlements amiables des dommages matériels subis ou causés par l'Etat.	Henri Le Morvan
PARAGRAPHE II : ROUTES - CIRCULATION ROUTIERE		
II - A	*Exploitation des Routes*	
II - A.1	Autorisations individuelles de transports exceptionnels	Jean-François Arnould Etienne Blandin Pierre-Yves Bot Bernard Daloz Philippe Delage Ludovic Devernay Jean-Pierre Fumey François Hervé Catherine Jomier Jean Yves Kerdreux Gilbert Lemonnier Didier Maroy Benoit Nicolas Geneviève Richard Frédérique Roger Gérard Rousseau Didier Séhier Véronique Trémelo-Rousse
II - B	*Transports terrestres*	

	a - S.N.C.F - Affaires domaniales - Classement et équipement des passages à niveau - Police des services publics de transport ferroviaire - Alignement	Geneviève Richard
	b- Accusés de réception des déclarations de transport par route, de négoce et de courtage de déchets	Geneviève Richard
PARAGRAPHE III : AFFAIRES MARITIMES		
III - A	*Domaine Public Maritime*	
III - A.1	Actes d'administration du domaine public maritime	Angeline Berthelet Michel Etrillard Françoise Josse
III - A.2	Autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime	Angeline Berthelet Michel Etrillard Françoise Josse
III - A.3	Concession d'utilisation du DPM en dehors des ports Superposition - Transfert de gestion	Angeline Berthelet Michel Etrillard Françoise Josse
III - A.4	Délivrance des autorisations d'occupations temporaires portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	Angeline Berthelet Michel Etrillard Françoise Josse
III - A.5	Approbation d'opérations domaniales	Angeline Berthelet Michel Etrillard Françoise Josse
III - A.6	Concession de plage	Angeline Berthelet Michel Etrillard Françoise Josse
III - A.7	Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions prévues à l'article 5, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété.	Angeline Berthelet Michel Etrillard Françoise Josse
III - B	*Affaires Maritimes*	
III - B -1	Autorisations d'exploitation des cultures marines - Procès verbaux de réunions de la commission des cultures marines - Autorisations d'ouverture des enquêtes publiques et administratives relatives aux demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines déposées dans le ressort de la circonscription - Actes et décisions relatifs aux autorisations d'exploitation des cultures marines	Michel Etrillard
III - B -2	Contrôle des coopératives maritimes, des coopératives d'intérêt maritime et de leurs unions - Décisions d'agrément et de retrait d'agrément - Contrôle de ces sociétés	Thierry Olivier
III - B – 3	Instruction des dossiers de subventions aux entreprises de pêche et de cultures marines - Décisions d'attribution des aides sociales exceptionnelles aux marins pêcheurs	Thierry Olivier
III - B – 4	Gestion courante des fonds du comité départemental de secours aux familles de marins pêcheurs péris en mer, conformément aux décisions dudit comité	Thierry Olivier
III - B -5	Police des épaves maritimes - Concession d'épaves complètement immergées - Pour les épaves d'une longueur inférieure à 20 mètres, sauvegarde et conservation des épaves, mise en demeure du propriétaire, intervention d'office	Thierry Olivier
III - B –6	Gestion administrative du pilotage - Réprimande et blâme en dehors de l'exercice du service à bord d'un navire - Délivrance des licences de capitaine-pilote	Thierry Olivier

III - B –7	Achat et vente de navires - Visa des mutations de propriété entre français et des ventes à l'étranger des navires de pêche d'occasion dont la longueur hors tout ne dépasse pas 30 mètres - Visa des actes d'achat et de vente entre français de tous navires autres que navires de pêche dont le tonnage est égal ou inférieur à 200 tonneaux de jauge brute	Thierry Olivier Marie Stoquert
III - B -8	Règlement comptable et financier des comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins - Approbation des documents budgétaires prévisionnels - Approbation des comptes financiers	Thierry Olivier
III - B –9	Pêche de loisir dans les zones de balancement des marées (filets fixes) - Délivrance des autorisations annuelles - Dérogation autorisant à détenir simultanément à bord d'un navire un appareil respiratoire permettant de respirer sans revenir à la surface et une foëne ou un appareil spécial pour la pêche sous marine	Hervé Moussaron Thierry Olivier
III - B -10	Conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des coquillages vivants - Autorisations de reparcage de coquillages, contrôle des immersions (importation et exportation) - Autorisations de transport de coquillages - Autorisations de transfert de coquillages(reparcage ou épuration sur le territoire national) - Interdictions temporaires d'exploitation d'une zone conchylicole momentanément	Olivier Bordier Yann Dumont Michel Etrillard Régis Le Priol Isabelle Nuzillat Thierry Olivier Robert Parisse Patricia Thomas
III - B -11	Pêche à pied professionnelle - Délivrance du permis de pêche à pied à titre professionnel	Thierry Olivier Maryse Brient
III - B -12	Projets d'aménagement du littoral - Arrêté portant création et fixant la composition des commissions nautiques locales	Michel Etrillard
III - B -13	Permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur - Délivrance des permis de conduire des bateaux de plaisance - Retrait des permis de conduire des bateaux de plaisance - Agrément des établissements de formation - Retrait des agréments des établissements de formation - Délivrance des autorisations d'enseigner - Retrait des autorisations d'enseigner - Interdiction de la pratique de la navigation à partir des ports français pour les conducteurs de navire de plaisance ne détenant pas de permis de conduire français - Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	Thierry Olivier
III - B -14	Droit du travail maritime : - procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation - permis de citer	Thierry Olivier
III - B -15	Effectif à bord des navires : - décision d'effectif - fiche d'effectif	Thierry Olivier
III - B -16	Statut du marin : - dispense de formation professionnelle - médaille d'honneur des marins	Thierry Olivier
III - B -17	Gestion des navires : - retrait des titres de navigation	Thierry Olivier
III - B -18	Pilotage : - organisation des concours de pilotage	Thierry Olivier
III – B - 19	Délivrance des livrets professionnels maritimes	Thierry Olivier Marie Stoquert

III – B - 20	Délivrance des titres de navigation plaisance - carte de circulation - acte de francisation	Catherine BONNEAU Marie-Françoise BUANNIC Valérie LE BARTZ Guyonne LE GARS Dominique LE DOUARIN Chrystelle LE PELVE Yann LOFFICIAL Gaelle MALARDE Thierry OLIVIER Nelly PANEL Jacques PERON Yves-Marie QUERO Marie-Annick STOQUERT
III – B - 21	Délivrance des titres de navigation professionnelle	Thierry Olivier Marie Stoquert Yves-Marie Quéro
III – B - 22	Suspension des permis plaisance	Pierre-Yves Morvan Anne-Chantal Nicol Thierry Olivier Yves-Marie Quéro Marie Stoquert
III – B - 23	Saisie : - filets, engins, matériels, équipement utilisé à des fins de pêches - produits de la pêche - navire de pêche	Michel Etrillard Hervé Moussaron Thierry Olivier
III – B-24	Décision de débarquement administratif d'un marin professionnel	Thierry OLIVIER
PARAGRAPHE IV : CONSTRUCTION - LOGEMENT		
IV - A	*Logement*	
	Logement - Locations temporaires - Annulations, prorogations et validité - Décisions de maintien - Décisions de transfert	Catherine Jomier
	Régime des opérations d'accession à la propriété aidée comportant un contrat de location-accession à la propriété immobilière régi par la loi 84.595 du 12 juillet 1984 définissant la location accession à la propriété immobilière	Catherine Jomier
	Prêts conventionnés des banques et établissements financiers pour la construction, l'acquisition, l'amélioration et l'agrandissement de logements	Catherine Jomier
	Concours financier de l'Etat pour la suppression de l'insalubrité par travaux - Dérogations - Paiements - Autorisation de location	Catherine Jomier Véronique Tremelo-Rousse
	Subventions et prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs aidés - Décisions relatives à l'implantation des projets à l'exclusion de celles concernant les dossiers pour lesquels des instructions ont été données de les soumettre à un examen préalable ou à une signature du préfet - Décisions de financement à l'exclusion des notifications de programmation et de	Catherine Jomier
	Subventions relatives à l'amélioration des logements locatifs sociaux (PALULOS) : - Décisions de financement à l'exclusion des notifications - Décisions d'agrément pour la réalisation de travaux d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de logements locatifs sociaux conventionnés bénéficiant du taux de T.V.A. réduit	Catherine Jomier
	Règles générales de construction de bâtiments : - possibilités de dérogations aux dispositions générales	Michel Bocher Thierry Caudal Jean-Louis Frétigné Laurent Huchet Christine Le Roux

	Conventions conclues avec l'Etat en application des dispositions de l'article L 351-2 (2° ou 3°), l'article L 351.2 (4°), l'article L 351.2 (5°) et L 353.13	Catherine Jomier
	Autorisation de versement de l'APL en tiers payant dans les cas de sous-location.	Catherine Jomier
IV - B	*Constructions relevant du Ministère de la Justice et du Ministère des Sports*	
	Tâches incombant au conducteur d'opération telles qu'elles sont définies au § C I .2. 1.2° de la Directive CCM/010401 du 8.10.73 de M. le Ministre de l'Économie et des Finances, et notamment passation des marchés d'études et de travaux	Bernard Daloz

PARAGRAPHE V : AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME		
V - A	*Application du droit des sols*	
V - A.1	Certificat d'urbanisme - Délivrance de l'autorisation à l'exception du cas où il y a désaccord entre le Maire et la DDTM	Claude Abadie Jean-Yves Bellec Danielle Catrevaux Bertrand Cormont Gilbert Lemonnier Jeanine Magrex Armelle Nicolas Jean-Pierre Vallée (SéTE Redon)
V – A.2	Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables Lettre de majoration de délais d'instruction Demande de pièces complémentaires Décision sur déclaration préalable, à l'exception des cas suivants : - en cas de désaccord entre le maire et le DDTM - pour les projets réalisés pour le compte de l'état, de la région, du département, de leurs établissements publics ou de leurs concessionnaires ainsi que pour le compte d'états étrangers ou d'une organisation internationale - en cas d'évocation du dossier par le ministre chargé de la protection de la nature ou le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés - pour les installations nucléaires de base - pour les travaux, constructions et installations réalisées à l'intérieur des périmètres d'intérêt national mentionnés à l'article L.121-2 - pour les opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation - pour les logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'état détient la majorité du capital	Claude Abadie Jean-Yves Bellec Danielle Catrevaux Bertrand Cormont Gilbert Lemonnier Jeanine Magrex Armelle Nicolas Jean-Pierre Vallée (SéTE Redon)
V – A.3	Achèvement des travaux - Décision de contestation de la déclaration - Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité - Attestation prévue à l'article R.462-10	Claude Abadie Jean-Yves Bellec Danielle Catrevaux Bertrand Cormont Gilbert Lemonnier Jeanine Magrex Armelle Nicolas Jean-Pierre Vallée (SéTE Redon)
V – A.4	Avis prévu par l'article L.422-5 (partie de commune non couverte par un POS/PLU) - Délivrance de l'avis lorsqu'il n'est pas contraire à celui du Maire	Danielle Catrevaux Gilbert Lemonnier
V – A.5	Avis prévu par l'article L422 – 6 - Cartes communales ou documents d'urbanisme annulés	Danielle Catrevaux Gilbert Lemonnier
PARAGRAPHE VI : DIVERS		
VI - A	Distribution d'énergie électrique : - Concessions, établissement des servitudes, à l'exclusion des arrêtés - Mise en recouvrement des frais de contrôle des distributions d'énergie électrique - Fonds d'amortissement des charges d'électrification - Autorisations d'exécution des travaux, en application des articles 49 et 50 du décret du 14 août 1975 - Autorisation de mise sous tension, en application de l'article 56 du décret du 14 août 1975	Marie-Odile Botti-le-Formal

VI - B	- Police et conservation des eaux à l'exclusion du régime d'autorisation (art L. 214-1 à 6 du Code de l'Environnement)	Marie Andréan Pierrick Audran Marie-France Cambaux Michel Etrillard Jean-Pierre Fumey Françoise Josse Thierry Olivier Frédérique Roger
VI – C	Régime déclaration ICPE : - récépissé de déclaration - notification de cessation d'activité - récépissé de déclaration de succession, - courrier de non-notabilité, - courrier de non-classement Récépissé de transport et/ou négoce de déchets	Marie-France Cambaux
VI - D	Défense - Recensement, modification et radiation des entreprises de travaux publics et de bâtiment (TP/B) dont les listes sont agréées par le Premier Ministre	Jean-François Arnould Geneviève Richard
VI - E	Installations de stockage de déchets inertes - Courriers d'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes et courriers relatifs à la procédure d'information du public.	Marie-Odile Botti-Le-Formal

Fait à Vannes, le 25 juillet 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer
Philippe Charretton

ANNEXE 2

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

POUR LES SUBDELEGATIONS SUIVANTES	SUBDELEGATAIRE
Pour l'ensemble des BOP relevant des attributions de leur service	Etienne Blandin Philippe Delage François Hervé Jean-Yves Kerdreux Matthieu Le Guern Didier Maroy Benoit Nicolas Olivier Rossi
• Les engagements juridiques • La liquidation • Le mandatement des dépenses et ou des recettes	

Fait à Vannes le 25 juillet 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer
Philippe CHARRETTON

ANNEXE 3

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

- Les engagements juridiques
- Les justificatifs relatifs à la constatation de la dépense (Service fait)
- Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature (certification du service fait sur la base de la constatation du service fait et de la vérification des calculs, détermination du créancier à payer au regard de l'engagement juridique, arrêt du montant de la dette)

	POUR LES SUBDELEGATIONS SUIVANTES	SUBDELEGATAIRE
	ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3,5 et 6 du budget de l'Etat	
Programme 113	Urbanisme, Planification, Environnement, Biodiversité	Michel Etrillard Gilbert Lemonnier Didier Séhier
Programme 135	Développement et Amélioration de l'Offre de Logements	Catherine Jomier Véronique Tremelo-Rousse
Programme 147	Politique de la Ville	Catherine Jomier Véronique Tremelo-Rousse
Programme 149	Forêt	Gérard Rousseau
Programme 154	Economie et Développement Durable de l'Agriculture, de la Pêche et des Territoires	Michel Keraudren
Programme 162	Intervention Territoriale de l'Etat	Alain Béteille
Programme 166	Justice judiciaire	Bernard Daloz
Programme 181	Prévention des Risques	Marie-Odile Botti-le-Formal Sylvie Ogor-Mezzoug Geneviève Richard
Programme 202	Rénovation urbaine	Marie-Claude Jestin
Programme 203	Infrastructure et Services de Transport	Marie-Odile Botti-le-Formal Sylvie Ogor-Mezzoug Geneviève Richard
Programme 205	Sécurité et Affaires Maritimes	Marie-Odile Botti-le-Formal Michel Etrillard Yvette Le Doze Thierry Olivier Geneviève Richard
Programme 207	Sécurité et Circulation Routière	Marie-Odile Botti-le-Formal Sylvie Ogor-Mezzoug Geneviève Richard
Programme 215	Conduite et Pilotage des Politiques de l'Agriculture	Alain Beteille Valérie Commelin Pierrick Le Frère Hélène Milin Eric Philadelphe Divry
Programme 217	Conduite et Pilotage des Politiques d'Energie, d'Ecologie, Environnement, de Développement Durable et d'Aménagement du Territoire	Alain Beteille Valérie Commelin Pierrick Le Frère Hélène Milin Eric Philadelphe Divry
Programme 219	Sport	Bernard Daloz
Programme 333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Alain Beteille Valérie Commelin Pierrick Le Frère Hélène Milin Eric Philadelphe Divry

Programme 722	Dépenses Immobilières	Benoit Nicolas
PARC	Exécution des dépenses et des recettes du compte non doté de crédits n°908 « opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Equipement »	Benoit Nicolas
Titres de perception	Relatifs aux marchés d'ingénierie publique	Marie-Claude Peguenet
	Relatifs à la gestion du personnel	Valérie Commelin
	Relatifs à la taxe sur les transports en commun	Etienne Blandin Benoit Nicolas Geneviève Richard

Fait à Vannes, le 25 juillet 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe CHARRETTON

ANNEXE 4
Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
(tenue du classeur D)

POUR LES SUBDELEGATIONS SUIVANTES	SUBDELEGATAIRE
Les engagements juridiques Les justificatifs relatifs à la constatation de la dépense (service fait)	Claude Abadie Jean-Yves Bellec Bertrand Cormont Agnès Goulhen Françoise Josse Yvette Le Doze Jacky Le Floch Gilbert Lemonnier Jeanine Magrex Armelle Nicolas Didier Séhier Viviane Valy

Fait à Vannes, le 25 juillet 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe Charretton

ANNEXE 5

SEUILS DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LA PRISE D'ENGAGEMENTS JURIDIQUES

Unité	Nom Prénom	Grade	COMMANDES			Marché à bons de commande (1)
			< 20 000 €	< 4 000 €	< 500 €	
Aménagement Mer et Littoral						
	DELAGE Philippe	IDTPE	X			100 000 €
	SEHIER Didier	IDTPE	X			
	ETRILLARD Michel	ITPE	X			
Prévention, Accessibilité, Construction, Education et Sécurité						
	BLANDIN Etienne	IDTPE	X			100 000 €
Constructions Publiques	DALOZ Bernard	Ag. Contract. Cat. Except.	X			30 000 €
Sécurité Routière et Crises	RICHARD Geneviève	Attachée	X			30 000 €
Education Routière	OGOR-MEZZOUG Sylvie	Déléguée au permis de conduire		X		

Education Routière	DAVID Eric	IPCSR			x	
Prévention Risques et Nuisances	BOTTI-LE-FORMAL Marie-Odile	Attachée	X			30 000 €
Eau, Nature et Biodiversité						
	KERDREUX Jean-Yves	Chef de Mission	X			100 000 €
Urbanisme et Habitat						
	HERVE François	PNT Empl. N3 G1	X			100 000 €
Financement du logement	JOMIER Catherine	Agent contract. Cat. Except..	X			
Economie AGricole						
	MAROY Didier	IPEF	X			100 000 €
Activités Maritimes						
	LE GUERN Matthieu	IPAM	X			
Secrétariat Général						
	NICOLAS Benoît	IDTPE	X			100 000 €
Ressources Humaines	COMMELIN Valérie	Attachée		X		4 000 €
Cnseil Carrières - Formation	MILIN Hélène	S.A. Cl. Sup.		X		4 000 €
Communication	PHILADELPHE DIVRY Eric	S.A. Cl. Exc.		X		4 000 €
Unité informatique	LE FRERE Pierrick	TS en Chef.		X		4 000 €
Logistique	BETEILLE Alain	S.A. cl. Exc.		X		20 000 €

(1) Commande passée dans le cadre d'un marché à bons de commande signée par l'agent habilité pour son montant

Fait à Vannes, le 25 juillet 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe Charretton

ANNEXE 6

SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONSTATATION DE SERVICE FAIT

NOM Prénom	Grade	Service / Unité
ABADIE Claude	Technicien Sup	SUH / CIADS Locminé
ARNOULD Jean-François	Technicien Sup. en chef	SPACES / SRC
AUDRAN Béatrix	ITPE	SUH / Urbanisme Aménagement Est
AUDRAN Pierrick	Attaché	SEA / Unité Agronomie
AUFFRET Dominique	ITPE	DIR/Réseau territorial
COMMELIN Valérie	Attaché	SG / Ressources Humaines
BAUDAIN Patricia	Adj. Administratif	SG / Service Médical
BECART François	C.E.E. principal	SPACES / Sécurité Routière et Crises
BELLEC Jean-Yves	Technicien Sup. en chef	SUH / CIADS Vannes
BETEILLE Alain	S.A. Classe Exc	SG / Logistique
BILY Hélène	Adj. Administratif	SUH / CIADS Muzillac
BOROPERT Sylvie	Adj. Administratif	SUH / CIADS Hennebont-Le Faouët
BOUTEVIN Annick	Technicien Sup. en chef	DIR/Réseau territorial
CAMBAUX Marie-France	S.A. Classe Exc.	SENB / CA ICPE
CATREVAUX Danielle	Attachée	SUH / Filière ADS
CHAUVIERE Romain	I.A.E.	SENB / MISEN
COMMELIN Valérie	Attachée	SH / RH
CORMONT Bertrand	Technicien Sup. Principal	SUH / CIADS Ploërmel
DAVID Daniel	Cont div des TPE aifmp	SAMEL / AL VA
DAVID Eric	Insp. Permis Conduire 1ère cl.	SPACES / Education Routière
DEPRET Joël	Adj. Administratif	SG / Logistique
		SPACES / Sécurité Routière et Crises

DOLLE Patricia	Adj. Administratif	SUH / CIADS Hennebont
ELIOT Eliane	Adj. Administratif	SAMEL / Dir
ETRILLARD Michel	ITPE	SPACES / Constructions Publiques
FRAVALO Gilles	Technicien Sup. Principal	SUH / CIADS Ploërmel
FRIN Patrice	Technicien Sup.	SUH / CIADS Auray
FROMAGE Michel	Adj. Administratif	SENB / Milieux Aquatiques, Ressources en Eau
FUMEY Jean Pierre	IDTPE	SHV / DIR
GIRRES Catherine	Adj. Administratif Principal	SG / Formation – GPEC
GUIBAN Martine	S.A. Classe Sup.	SUH / CIADS Auray
GUILLARD RIO Nathalie	S.A.	SUH / CIADS Muzillac
GUILLARD Sébastien	S.A. Classe Exc.	SAMEL / AL LO
HAMON Jean-Léger	Contrôleur pal TPE	SG / Service Médical
HERNIOU Pascale	Médecin	SPACES / Sécurité Routière et Crises
HUBERT Annie	S.A. Classe Exc.	SG / Logistique
IAT Gisèle	S.A.	SG / Logistique
JANNIER Mickaël	Technicien Sup.	SUH / Financement du Logement
JOMIER Catherine	Agent Contractuel cat. Exc.	SAMEL / Aménagement du Littoral Vannes
JOSSE Françoise	Technicien Sup. en chef	SAT / Constructions Publiques
LALANNE Patrick	Technicien Sup. Principal	DIR/Assistante de direction
LE DOZE Yvette	Contrôleur Aff. Mar cl.	SUH / CIADS Hennebont – Le Faouët
LE STUDER Evelyne	Excep.	SG / Unité informatique
LE FRERE Pierrick	Adj. Administratif	SG / Logistique
LE LEUCH Eric	Chef Technicien	SUH / CIADS Hennebont – Le Faouët
LE NORMAND Joëlle	Technicien Sup.	SPACES / Risques et Nuisances
LE THENAFF Martine	Adj. Administratif	SAMEL / AL VA
LE SOMMER J. François	Technicien Sup. en chef	SAMEL / AL LO
LEJARS Gérard	Cont div des TPE aifmp	SG / Ressources Humaines
LOPEZ Richard	Contrôleur pal TPE	SPACES / Constructions Publiques
LUCO Frédéric	S.A.	SUH / CIADS Muzillac
MAGREX Jeanine	Technicien sup	SPACES / Risques et Nuisances
MOUAZAN Françoise	S.A. Classe Exc.	SUH / CIADS Hennebont – Le Faouët
NICOLAS Armelle	Technicien Sup. en chef	SAM /
OLIVIER Thierry	S.A. Classe Exc.	SUH / Filière Planification
PFEIFFER Lydia	Inspecteur des Aff.	SG / Unité informatique
PICART Sylvain	Maritimes	SPACES / Risques et Nuisances
PICHAVANT Sophie	Attachée	SPACES / Sécurité Routière et Crise
POUSSON Yannick	Technicien	SG / Logistique
RAULT Philippe	Technicien Sup. Principal	DIR/Réseau territorial
RENAUD Jean-Claude	Dessinateur	SPACES / Sécurité Routière et Crise
RICHARD Geneviève	Technicien Sup.	SAMEL / SL
ROBIN Jean	ITPE	SENB / Milieux Aquatiques et Ressources en Eau
ROGER Frédérique	Attachée	SENB / Nature, Forêt et Chasse
ROUSSEAU Gérard	Contrôleur pal TPE	Service Médical
SABARLY Anne	IDAE	SUH / CIADS Hennebont – Le Faouët
VAZEILLES Stéphane	IDAE	
	Médecin	
	Technicien Sup.	

Fait à Vannes, le 25 juillet 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe Charretton

ANNEXE 7

SIGNATURE DES DECISIONS RELATIVES A LA FISCALITE DE L'URBANISME

POUR LES DELEGATIONS SUIVANTES	DELEGATAIRE
Les titres de recette relatifs aux contributions d'urbanisme assises et liquidées à l'occasion des autorisations d'utiliser ou d'occuper le sol (à l'exclusion de la redevance d'archéologie préventive qui relève d'une délégation du Préfet) (chacun pour son secteur géographique d'attribution)	Danielle Catrevaux (ensemble du département) Gilbert Lemonnier (ensemble du département) Claude Abadie (CIADS Locminé) Frédéric Avril (CIADS Locminé) Jean-Yves Bellec (CIADS Vannes) Bertrand Cormont (CIADS Ploërmel) Patrice Frin (CIADS Ploërmel Sébastien Guillard (CIADS Muzillac) Nathalie -Guillard Rio (CIADS Auray) Jeannine Magrex (CIADS Muzillac) Armelle Nicolas (CIADS Hennebont/Le Faouët)

	Stéphane Vazeilles - (CIADS Hennebont/Le Faouët) Liliane Debray (SéTE Redon) Jean-Pierre Vallée (SéTE Redon)
Les décisions et notifications afférentes aux procédures de redressement, imposition d'office, pénalité fiscale, qui s'appliquent dans le domaine desdites taxes et contributions	Danielle Catrevaux (ensemble du département) Gibert Lemonnier (ensemble du département)
Les décisions en réponse aux réclamations préalables à la saisine des juridictions administratives pour contester lesdites taxes ou contributions	Danielle Catrevaux (ensemble du département) Gilbert Lemonnier (ensemble du département)
Les décisions et notifications, afférentes aux procédures de redressement , imposition d'office, pénalité fiscale qui s'appliquent dans le domaine des taxes et contributions auxquelles donnent lieu les titres de recette susdits, à l'exclusion des décisions en réponse aux réclamations pré contentieuses (chacun pour son secteur géographique d'attribution)	Danielle Catrevaux (ensemble du département) Gilbert Lemonnier (ensemble du département) Claude Abadie (CIADS Locminé) Frédéric Avril (CIADS Locminé) Jean-Yves Bellec (CIADS Vannes) Bertrand Cormont (CIADS Ploërmel) Patrice Frin (CIADS Ploërmel Sébastien Guillard (CIADS Muzillac) Nathalie -Guillard Rio (CIADS Auray) Jeannine Magrex (CIADS Muzillac) Armelle Nicolas (CIADS Hennebont/Le Faouët) Stéphane Vazeilles - (CIADS Hennebont/Le Faouët) Liliane Debray (SéTE Redon) Jean-Pierre Vallée (SéTE Redon)

Fait à Vannes, le 25 juillet 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe Charretton

ANNEXE 8

SIGNATURE DES AVIS DANS LE CADRE DES DOSSIERS D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL

POUR LES DELEGATIONS SUIVANTES	DELEGATAIRE
1 - Dans les cas suivants Pour toutes les communes, lorsque le service instructeur de l'Equipement et le Maire ont émis des avis de sens contraire - Dans les communes ne disposant pas d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé ou d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une Carte Communale, lorsque le projet se situe en dehors des espaces urbanisés et relève des exceptions prévues à l'article L 111.1.2.§ 4° du Code de l'Urbanisme	Danielle Catrevaux (ensemble du département) Gilbert Lemonnier (ensemble du département

2 - Dans les autres cas	Gilbert Lemonnier (ensemble du département) Danielle Catrevaux (ensemble du département) Claude Abadie (CIADS Locminé) Frédéric Avril (CIADS Locminé) Jean-Yves Bellec (CIADS Vannes) Bertrand Cormont (CIADS Ploërmel) Patrice Frin (CIADS Ploërmel Sébastien Guillard (CIADS Muzillac) Nathalie -Guillard Rio (CIADS Auray) Jeannine Magrex (CIADS Muzillac) Armelle Nicolas (CIADS Hennebont/Le Faouët) Stéphane Vazeilles - (CIADS Hennebont/Le Faouët) Liliane Debray (SéTE Redon) Jean-Pierre Vallée (SéTE Redon)

Fait à Vannes, le 25 juillet 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe Charretton

ANNEXE 9

Redevance d'archéologie préventive

POUR LES DELEGATIONS SUIVANTES	DELEGATAIRE
Titres de recette délivrés en application de l'article L 524.8 du code du patrimoine	Gilbert Lemonnier (ensemble du département) Danielle Catrevaux (ensemble du département) Claude Abadie (CIADS Locminé) Jean-Yves Bellec (CIADS Vannes) Bertrand Cormont (CIADS Ploërmel) Jeannine Magrex (CIADS Muzillac) Armelle Nicolas (CIADS Hennebont/Le Faouët) Jean-Pierre Vallée (SéTE Redon)
Tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur	Gilbert Lemonnier (ensemble du département) Danielle Catrevaux (ensemble du département) Claude Abadie (CIADS Locminé) Jean-Yves Bellec (CIADS Vannes) Bertrand Cormont (CIADS Ploërmel) Jeannine Magrex (CIADS Muzillac) Armelle Nicolas (CIADS Hennebont/Le Faouët) Jean-Pierre Vallée (SéTE Redon)

Fait à Vannes, le 25 juillet 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la Mer

Philippe CHARRETTON